

Soutien aux militants antinucléaires

Le 28 avril 2012, dans le cadre des mobilisations commémorant le 26^{ème} anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl et pour dénoncer la construction de l'EPR de Flamanville et de sa ligne THT Cotentin Maine, une randonnée sous les pylones s'est déroulée sur la commune de Saint Cyr la Gravelais (Mayenne) en début d'après midi.

Plus d'une centaine de personnes, canalisées et observées par une importante présence de forces policières, se sont rendus au pied du pylône 561.

Un an après, 5 personnes ont été mises en garde à vue (Le Mans, Rennes, Plénan-le-Grand, Coutances, Paris) et sont convoquées le 11 juillet 2013 à 14h au tribunal de Laval (place Saint Tugal) pour répondre d'une accusation de dégradation volontaire, commis en réunion, du pylône.

Un nouveau réacteur nucléaire, avec les infrastructures qui l'accompagnent, contribuera à augmenter les pollutions radioactives de l'environnement et le risque d'un accident majeur ; s'opposer à ces grands projets est légitime.

Deux ans après la catastrophe de Fukushima on aurait pu croire que c'est la filière nucléaire dans son ensemble, de la mine d'uranium aux déchets radioactifs, qui est condamnable, mais l'Etat fait le choix, par les poursuites judiciaires, de réprimer des personnes qui ont mené des actions dérisoires, mais hautement symboliques!

SDN72, SDN53, SDN49... le Réseau Sortir du Nucléaire, solidaires des 5 inculpés, exigent leur relaxe et appellent à un rassemblement devant le tribunal de Laval, place Saint Tugal le jeudi 11 juillet à partir de 12h .

Covoiturage :

Angers : rdv 10h30 place de la Rochefoucauld (coté ENSAM)